

## ■ COUSANCE

# Une aide de 200 € pour passer le permis de conduire

À 18 ans, passer le permis de conduire est souvent synonyme de liberté nouvelle : aller rendre visite à des amis, déménager, partir en vacances ou simplement aller en cours dans la ville d'à côté... Mais le coût des heures de formation, qu'il s'agisse de la préparation à l'épreuve du code de la route ou des heures d'apprentissage de la conduite, peut parfois être élevé : jusqu'à 1 800 € en moyenne.

Afin de donner un coup de pouce aux jeunes Cousançais et Cousançaises qui souhaitent préparer le permis, la municipalité propose une aide de 200 €. « Cette aide sera directement versée à l'auto-école », explique Christian Bretin, maire de Cousance, et de poursuivre, « c'est la première année que nous la proposons. Il s'agit d'une aide ouverte aux jeunes de 16 à 25 ans domiciliés à Cousance et souhaitant passer le permis de conduire ou commencer la conduite accompagnée ». Une subvention qui sera accordée aux premières personnes qui en feront la demande au Centre Communal d'Action Sociale de la commune, et limitée à six personnes pour cette



**Christian Bretin, maire de Cousance, présente l'aide proposée aux jeunes de la commune pour préparer le permis de conduire.**

première année.

Un coup de pouce intéressant, et un échange de bons procédés : en effet, la municipalité demande en échange aux bénéficiaires d'accorder quelques heures de leur temps à la commune cet été. Durant 20h, chaque bénéficiaire sera chargé d'aider bénévolement les services de la ville. « En particulier, il s'agira de participer au fleurissement de la ville, d'effectuer divers petits entretiens et de tenir la buvette du parc de loisirs En Lune en y vendant glaces et boissons non alcoolisées », détaille le premier édile. Une manière d'être

utile à la vie de la commune, et parfois une première expérience professionnelle. Ces heures de bénévolat seront réparties entre mi-juillet et fin août, du jeudi au dimanche, à raison d'un bénévole par semaine.

Si cette première expérience est un succès, la municipalité envisagera de reconduire cette aide l'année prochaine. Plusieurs demandes ayant déjà été déposées, les personnes intéressées sont donc invitées à se manifester au plus vite ! [C.M.]

■ CCAS de Cousance, dans les locaux de la mairie ou au 03 84 85 90 21